



**Assemblée générale
Conseil économique et
social**

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/159
E/1997/69
3 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-deuxième session
Point 20 d) de la liste préliminaire*
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE
L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE : ASSISTANCE AU PEUPLE
PALESTINIEN

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1997
Point 9 de l'ordre du jour
provisoire**
APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
PAR LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
ET LES INSTITUTIONS RATTACHÉES À
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 3	3
II. HISTORIQUE	4 - 8	4
III. TRAVAUX DES MÉCANISMES DE COORDINATION LOCAUX ET INTERNATIONAUX	9 - 13	5
IV. SITUATION SECTORIELLE ET ÉVALUATION DES BESOINS	14 - 28	7
A. Éducation	14 - 15	7
B. Création d'emplois	16 - 17	8
C. Santé	18 - 20	8

* A/52/50.

** E/1997/100.

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
D. Infrastructure et logement	21 - 23	9
E. Renforcement des institutions	24 - 25	10
F. Secteur privé	26 - 28	11
V. ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN : PROGRAMMES EN COURS, BESOINS NON SATISFAITS ET PROPOSITIONS D'AIDE SUPPLÉMENTAIRE	29 - 89	11

ANNEXE

Départements, programmes et organismes des Nations Unies actifs dans les territoires occupés	30
---	----

I. INTRODUCTION

1. Le 13 décembre 1996, l'Assemblée générale a adopté la résolution 51/150, intitulée "Assistance au peuple palestinien", dans laquelle elle a, entre autres, souligné l'importance des travaux effectués par le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et des mesures prises sous les auspices du Secrétaire général pour assurer la mise en place d'un mécanisme de coordination des activités des Nations Unies dans tous les territoires occupés; instamment prié les États Membres et les institutions financières internationales du système des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organisations régionales et interrégionales, agissant en étroite coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine et par l'intermédiaire des institutions palestiniennes officielles, d'apporter, aussi rapidement et généreusement que possible, une assistance économique et sociale au peuple palestinien, afin d'aider au développement de la Cisjordanie et de Gaza; demandé à la communauté internationale des donateurs de fournir rapidement l'aide promise au peuple palestinien, de façon à répondre à ses besoins urgents; et prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution, contenant : a) une évaluation de l'assistance effectivement reçue par le peuple palestinien; b) une évaluation des besoins restant à satisfaire et des propositions précises concernant les mesures à prendre pour y répondre efficacement.

2. En février 1997, M. Chinmaya R. Gharekhan, Représentant du Secrétaire général au Conseil de sécurité de 1993 à 1996 et Représentant du Secrétaire général aux négociations multilatérales pour la paix au Moyen-Orient depuis janvier 1993, a succédé à M. Terje Rød-Larsen (Norvège) en tant que Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés. M. Gharekhan demeure simultanément le Représentant du Secrétaire général aux négociations multilatérales pour la paix au Moyen-Orient. Dans son précédent rapport sur l'assistance au peuple palestinien (A/51/171-E/1996/75), le Secrétaire général a présenté un bilan de la situation pour la période allant de juin 1995 à mai 1996. Le présent rapport porte sur la période allant de juin 1996 à mai 1997.

3. Au cours de la période considérée, le Coordonnateur spécial s'est employé à :

a) Coordonner et cibler les projets financés par les donateurs de manière à remédier au chômage et aux difficultés socio-économiques concomitantes et à promouvoir la création d'emplois en mettant en oeuvre les projets de développement nécessaires;

b) Collaborer avec les partenaires à l'effort de développement pour fournir une aide financière à l'Autorité palestinienne et l'aider à combler le déficit budgétaire;

c) Renforcer les programmes de renforcement des institutions et d'assistance technique ciblée afin d'accélérer les progrès vers un développement socio-économique durable;

d) Encourager le secteur privé à participer plus activement à l'effort de développement pour stimuler la croissance, le développement économique et la création d'emplois;

e) Accélérer auprès des donateurs le versement des contributions pour que le programme d'investissements publics, adopté par l'Autorité palestinienne et appuyé par la communauté internationale puisse être mis en oeuvre.

II. HISTORIQUE

4. Le 13 septembre 1993, le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine ont signé à la Maison Blanche à Washington, la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie (Accords d'Oslo) (voir A/48/486-S/26568). Conscient du fait que le progrès socio-économique des Palestiniens serait indispensable pour poursuivre avec succès le processus de paix, le Secrétaire général a créé le Groupe d'étude de haut niveau chargé d'appuyer le développement économique et social à Gaza et à Jéricho, qui a défini les moyens que l'Organisation des Nations Unies pourrait mettre en oeuvre pour élargir ses programmes d'assistance en Cisjordanie et à Gaza. Le groupe d'étude, qui a terminé ses travaux le 23 septembre 1993, a insisté sur la nécessité d'entreprendre des projets qui se traduiraient rapidement par une amélioration tangible de la vie quotidienne des Palestiniens et a souligné qu'il importait de continuer d'appuyer les programmes en cours qui contribuaient au bien-être socio-économique des Palestiniens.

5. Le 1er octobre 1993, plus de 40 institutions et pays donateurs, y compris l'Organisation des Nations Unies, se sont réunis à Washington à l'occasion de la Conférence à l'appui de la paix au Moyen-Orient. À cette conférence qui était accueillie par les États-Unis, les participants ont déclaré qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, il fallait d'urgence améliorer les conditions de vie et progresser rapidement sur la voie du développement socio-économique durable. Les donateurs ont annoncé une contribution d'environ 2,4 milliards de dollars dont le versement serait échelonné sur les cinq années de la période de transition. Dans sa résolution 48/213 en date du 21 décembre 1993, intitulée "Assistance au peuple palestinien", l'Assemblée générale a lancé un appel aux organisations et institutions compétentes du système des Nations Unies pour qu'elles intensifient l'assistance qu'elles apportent afin de répondre aux besoins urgents du peuple palestinien et pour qu'elles améliorent la coordination grâce à un mécanisme approprié placé sous les auspices du Secrétaire général.

6. Dans son rapport à la Cinquième Commission en date du 29 mars 1994 (A/C.5/48/71, par. 6), le Secrétaire général a constaté qu'"étant donné les mandats différents de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la nature de leurs activités respectives ..., il ne serait pas bon de désigner l'un d'eux comme 'l'organisme chef de file' dans les territoires occupés chargé de mettre en oeuvre la résolution 48/213. Vu la complexité et la délicatesse de la situation dans la région et la multiplicité des facteurs extérieurs au système des Nations Unies qui interviendront dans la phase de transition, il faudra mettre en place un mécanisme spécial qui aura

pour mission de coordonner efficacement et d'accroître l'assistance internationale au peuple palestinien dans les territoires occupés, afin de permettre à celui-ci de répondre à ses besoins immédiats et à long terme." Le Secrétaire général a annoncé qu'il avait l'intention de désigner un coordonnateur spécial qui, entre autres, "définirait des directives générales à l'intention des différents programmes et organismes des Nations Unies présents dans les territoires, et faciliterait la coordination entre ces entités, de façon à dégager une politique intégrée et uniforme du développement économique et social".

7. Ainsi, en 1994, le Secrétaire général a nommé M. Terje Rød-Larsen Coordonnateur spécial chargé de centraliser toute l'assistance économique et sociale et autre dans les territoires occupés. Le Coordonnateur spécial définit des directives générales à l'intention des différents programmes et organismes des Nations Unies, tant ceux qui sont présents en Cisjordanie et dans la bande de Gaza que ceux qui opèrent de l'extérieur. Il facilite la coordination entre ces entités et travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale pour aider l'Autorité palestinienne à dégager une politique intégrée et uniforme de développement dans l'esprit de la Conférence de Washington. Le Coordonnateur spécial représente par ailleurs l'Organisation des Nations Unies au Comité de liaison ad hoc et dans les organes connexes, créés pour assurer le suivi de la Conférence de Washington, et il assure la liaison avec la communauté des donateurs. Il entretient des contacts permanents avec les organisations et institutions financières régionales pertinentes ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales.

8. Depuis sa création en 1994, le Bureau du Coordonnateur spécial dans les territoires occupés a été au nombre de ceux qui ont apporté une contribution décisive à la mise en place des mécanismes de coordination de l'aide, décrits ci-après, qui permettent de réunir l'Autorité palestinienne, les donateurs, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies. Grâce à sa position unique dans le cadre de ces mécanismes de coordination, l'ONU a été en mesure d'influer sur les politiques et de soumettre des projets aux donateurs pour examen. L'ONU a beaucoup renforcé sa présence en Cisjordanie et dans la bande de Gaza où le nombre des organismes qui la représentent – trois en 1993 – est passé à 15 en 1997. Douze autres entités des Nations Unies fournissent une assistance et des compétences techniques à l'Autorité palestinienne. En 1996, le montant total du financement de l'ONU – budget ordinaire et fonds au titre de certains projets – s'élevait environ à 254 millions de dollars des États-Unis.

III. TRAVAUX DES MÉCANISMES DE COORDINATION LOCAUX ET INTERNATIONAUX

9. Les 29 et 30 novembre 1994, le Comité de liaison ad hoc, principal organisme de supervision de l'assistance sous la direction des donateurs, s'est réuni à Bruxelles. Sur la suggestion de l'ONU, il a décidé de confier certains aspects de la coordination de l'aide aux représentants en place en Cisjordanie et à Gaza. À cette fin, il a créé un comité local de coordination de l'aide, composé de représentants de l'Autorité palestinienne et de tous les prestataires d'aide aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza, y compris Israël. Ce comité est coprésidé par la Norvège, qui assume la présidence du Comité de liaison ad hoc, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et la Banque mondiale. Ces deux derniers assurent

conjointement le secrétariat du comité local de coordination de l'aide aux réunions duquel des représentants du Gouvernement israélien sont aussi invités. Ces réunions permettent aux donateurs de rendre compte de leurs activités et à l'Autorité palestinienne de fournir des données actualisées sur le déficit budgétaire.

10. En avril 1995, le Comité de liaison ad hoc a créé le Comité mixte de liaison qui offre un cadre à l'examen, avec l'Autorité palestinienne, des options économiques et des aspects pratiques de l'assistance. Le Comité mixte comprend des représentants de l'Autorité palestinienne qui fait fonction de "meneur de jeu", de la Norvège qui, en sa qualité de Président du Comité de liaison ad hoc, fait office d'"intendant", de l'Organisation des Nations Unies et de la Banque mondiale qui assurent conjointement le secrétariat ainsi que des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne. Il a aussi été demandé au Japon de prendre part aux travaux. Le Comité mixte examine les questions bilatérales relatives à l'assistance des donateurs avec la participation des représentants d'Israël qui sont invités à toutes les réunions. Il s'est réuni pour la première fois le 15 mai 1995 et se réunit environ six fois par an.

11. Dans le cadre de ses fonctions de coordination des Nations Unies, le Coordonnateur spécial a convoqué la troisième réunion interinstitutions des Nations Unies à Gaza du 15 au 17 avril 1996. L'objectif principal de cette réunion à laquelle ont participé plus de 20 organismes et programmes de l'ONU, était de définir des priorités pour les programmes d'assistance des Nations Unies en 1997. Ces priorités, ainsi que les propositions de projets visant à satisfaire les besoins en suspens, ont été présentées sous forme de six documents portant sur l'éducation, la santé, la création d'emplois, l'équipement et le logement, le renforcement des institutions et le secteur privé. Intitulés "Putting peace to work: priorities and strategies for the development effort in the West Bank and Gaza Strip in 1997", ces documents définissaient une méthode d'action coordonnée et précise pour faire face aux principales priorités de développement, arrêtées par l'Autorité palestinienne, et comprenaient des propositions d'assistance technique et d'aide aux projets qui émanaient des organismes et programmes des Nations Unies et qui commenceraient à se concrétiser vers la fin de 1996 et en 1997. Les organismes des Nations Unies ont formulé leurs projets de programme pour 1997 compte tenu des besoins et des priorités identifiés par l'Autorité palestinienne et en coordination avec le Ministère de la planification et de la coopération internationale, les ministères sectoriels compétents de l'Autorité palestinienne ainsi que la Banque mondiale.

12. Le projet de programme d'assistance de l'ONU pour 1997, défini dans les notes de stratégie, a été présenté à la communauté des donateurs par le Coordonnateur spécial lors de la réunion du Groupe consultatif, tenue à Paris les 19 et 20 novembre 1996. Cette réunion a été précédée d'une série intensive de rencontres et de consultations qui devaient permettre d'élaborer le programme palestinien d'investissements publics pour 1997. Les mécanismes de coordination de l'aide sur le terrain – groupes de travail sectoriels, Comité local de coordination de l'aide et Comité mixte de liaison – ont coordonné la formulation des politiques et l'établissement des priorités de ce programme. Ce processus auquel ont pris part l'Autorité palestinienne, les donateurs, l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) a

abouti à un programme global d'investissements publics de 865 millions de dollars des États-Unis qui comprenait 48 projets des Nations Unies représentant un total de 113 millions de dollars. Le montant des contributions annoncées à la réunion du Groupe consultatif à laquelle ont participé des représentants de 35 pays donateurs et de 14 agences de développement s'est élevé à 888 millions de dollars des États-Unis.

13. Le travail préparatoire du plan de développement palestinien pour 1998-2000 a commencé au début de l'année 1997. L'amélioration de la méthode de travail devait permettre de mieux adapter l'aide aux besoins de développement palestinien en Cisjordanie et à Gaza. Cette méthode faisait fond sur l'expérience acquise en 1996 et sur les compétences des ministères et des organismes de l'Autorité palestinienne ainsi que des groupes de travail sectoriels du Comité local de coordination de l'aide. Les groupes de travail sectoriels ont été créés en 1995 pour faciliter la communication et la coordination entre les donateurs et l'Autorité palestinienne. Ces groupes sont composés d'un "intendant" qui est le donateur le plus important dans le secteur visé; d'un "meneur de jeu", généralement le représentant d'un ministère palestinien, ainsi que de représentants de l'Organisation des Nations Unies ou de la Banque mondiale qui assurent le secrétariat. La prépondérance est donnée au rôle de meneur de jeu de l'Autorité palestinienne pour permettre à la communauté internationale de déléguer à l'Autorité une plus grande part des responsabilités dans les groupes de travail sectoriels et renforcer ainsi les capacités. Dans un souci d'efficacité et d'utilité, une série d'ateliers d'évaluation de ces groupes a été organisée au début de l'année 1997. Ces ateliers ont parfois abouti à la création de sous-groupes mieux définis. Sous les directives d'un comité directeur, présidé par le Ministère de la planification et de la coopération internationale, les groupes de travail sectoriels aideront l'Autorité palestinienne à formuler le programme palestinien d'investissements publics en recensant les besoins sectoriels classés par ordre de priorité, et en rédigeant les stratégies de développement.

IV. SITUATION SECTORIELLE ET ÉVALUATION DES BESOINS

A. Éducation

14. L'éducation est, parmi les secteurs de services publics qui relèvent de l'Autorité palestinienne, celui qui est le plus important : il emploie en effet près de 22 000 personnes pour répondre aux besoins d'environ 1,2 million d'enfants. Lorsque l'Autorité palestinienne a pris la responsabilité de ce secteur, sa priorité immédiate a été de remettre en état les installations délabrées et défectueuses et de dynamiser les ressources humaines. Vu les demandes d'une population jeune en augmentation rapide, il faut et il faudra continuer de s'efforcer en priorité de remédier au surpeuplement des établissements scolaires, qui sont en nombre insuffisant, ainsi qu'à la détérioration des locaux. On a estimé qu'il fallait construire 40 écoles supplémentaires par an simplement pour faire face à l'accroissement naturel; il y a par ailleurs toujours pénurie de manuels scolaires dans les établissements d'enseignement (au nombre d'environ 1 500) qui manquent aussi de matériels et d'équipements pour les classes, les laboratoires et les terrains de jeu.

15. Il faut d'urgence aussi renforcer les capacités au niveau de la classe pour relancer un système d'enseignement qui a pâti du manque d'appui institutionnel et du découragement des enseignants. Les efforts doivent s'inscrire dans le cadre d'un processus global de développement des institutions axé sur l'ensemble du système d'enseignement, y compris les procédures de formulation et d'application des politiques à tous les niveaux. Étant donné l'impact de l'éducation sur le développement à long terme, il faut en priorité dans ce secteur aider l'Autorité palestinienne à mettre en oeuvre son plan d'action national en faveur des enfants qui vise à améliorer la qualité et la gestion de l'enseignement préscolaire, scolaire et extrascolaire et à faciliter l'accès à cet enseignement.

B. Création d'emplois

16. Le nombre moyen de Palestiniens qui travaillent légalement en Israël a considérablement diminué : estimé à 180 000 au moins avant la guerre, il est tombé à 116 000 en 1992, puis à 83 000 en 1993 et enfin à 22 000 en 1996. D'après les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), environ 16 000 Palestiniens arrivent chaque année sur le marché du travail. Pour répondre aux besoins de ces nouveaux demandeurs d'emploi ou ne serait-ce qu'à une partie des nombreux chômeurs ou sous-employés, il faudrait créer de 30 000 à 40 000 nouveaux emplois par an. Étant donné le taux élevé d'accroissement de la population active (environ 4 % par an) et la jeunesse de la population (près de la moitié est âgée de moins de 15 ans), l'économie palestinienne ne pourra vraisemblablement pas absorber un grand nombre de ceux qui sont actuellement au chômage ni faire place à ceux qui viendront grossir ce nombre.

17. Le problème de l'emploi en Cisjordanie et à Gaza appelle une double approche consistant, d'une part, à créer dans l'immédiat, des emplois pour répondre aux besoins urgents et, d'autre part, formuler des stratégies à long terme pour multiplier les débouchés. Il convient par ailleurs d'augmenter à long terme les possibilités d'emplois sur place pour absorber ceux qui travaillaient auparavant en Israël et de créer sans retard des emplois pour atténuer les effets économiques et psychologiques de la nouvelle situation. Les besoins d'emploi à long terme exigent une réorientation de la préparation au travail : les taux de chômage sont en effet très élevés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur qui ont fait des études littéraires et sociales et non scientifiques ou techniques. Il faut encourager le secteur privé à créer des entreprises et à investir dans des secteurs importants comme l'agriculture, qui représentait 30 % du produit intérieur brut (PIB) en 1993. Comme dans tous les autres secteurs, les mesures prises doivent aller de pair avec la mise en place d'un cadre de dispositions juridiques et réglementaires transparentes et rationnelles.

C. Santé

18. La dispersion des services de santé entre divers dispensateurs, l'absence de normalisation en matière de compétences et de services et le délabrement du matériel et des infrastructures physiques, tels étaient les problèmes prioritaires recensés par l'Autorité palestinienne lorsqu'elle a pris en charge le secteur de la santé. De façon générale, le secteur de la santé, comme les

autres, s'est ressenti du fait que pendant les années d'occupation les Palestiniens n'ont pas pris part à la planification ni à la prise des décisions. De surcroît, les prestataires de services de santé n'étaient pas en mesure d'évaluer l'ampleur des problèmes de santé ni d'en ordonner les priorités car ils ne disposaient pas des ressources humaines et techniques nécessaires pour réunir des données complètes sur l'ensemble de la Cisjordanie et de Gaza.

19. Il n'existe aucun filet de protection sanitaire systématique et bon nombre de familles n'ont pas les moyens de souscrire à une assurance maladie. Cette situation pose des problèmes particuliers lorsque les malades, nécessitant des soins de santé spécialisés qui ne sont pas pratiqués en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, doivent être aiguillés vers des hôpitaux israéliens. On s'attache par ailleurs trop aux soins curatifs dispensés aux stades avancés (secondaires et tertiaires) de la maladie au lieu d'insister sur la prévention et les soins de santé primaires, ce qui en accroît considérablement le coût tant pour le système que pour les ménages. Il est manifestement nécessaire de mettre en place un système global de planification et de formulation de principes d'action à tous les niveaux et de privilégier en particulier l'éducation sanitaire et les soins de santé primaires. Actuellement, dans près de 25 % des cas, c'est pour une urgence médicale qu'un malade fait appel pour la première fois aux services de santé, ce qui pèse lourdement sur les ressources financières et humaines. Le budget de la santé, qui s'élevait à 76 millions de dollars des États-Unis en 1995, est passé à 96 millions de dollars en 1996.

20. Les indicateurs généraux de santé pour la Cisjordanie et la bande de Gaza sont semblables à ceux des autres pays arabes du Moyen-Orient et des pays ayant des caractéristiques socio-économiques analogues. Les infections aiguës des voies respiratoires et les maladies diarrhéiques sont les principales causes de mortalité infantile et sont respectivement à l'origine de 28 % et de 10 % des décès d'enfant chaque année. Les taux élevés d'anémie et de maladies diarrhéiques avec les problèmes qui y sont liés mettent en évidence les carences nutritionnelles chez les mères et les enfants. Il est nécessaire de mettre en place un système d'éducation sanitaire généralisée – tant à l'intention de la population que des professionnels de la santé – afin d'atténuer, parmi d'autres problèmes pressants, la gravité des infections aiguës des voies respiratoires, des maladies diarrhéiques et de l'anémie. Dans l'ensemble, toutefois, contrairement aux besoins urgents des secteurs de la santé de certains pays en développement, ceux de la Cisjordanie et de Gaza sont plutôt ponctuels. Les priorités sectorielles restent axées sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans le cadre de la mise en place d'un système intégré de soins de santé adapté aux besoins locaux et gérés sur place.

D. Infrastructure et logement

21. Le mauvais état des infrastructures reste l'un des problèmes les plus urgents qui se posent à l'Autorité palestinienne. Entre 1970 et 1992, le montant total des dépenses d'infrastructure s'élevait à 15 dollars des États-Unis par habitant en Cisjordanie et à Gaza, contre 1 500 dollars en Israël et 400 dollars en Jordanie. Cette insuffisance chronique a entraîné la dégradation des infrastructures et leur inadéquation face à la demande actuelle. La construction de routes modernes compte tenu des besoins des communautés locales et la mise en place de systèmes d'approvisionnement en eau et

d'assainissement écologiquement rationnels et de réseaux d'électricité et de télécommunications susceptibles de promouvoir le développement et les échanges restent des domaines prioritaires en Cisjordanie et à Gaza. Par ailleurs, le secteur du logement, qui se caractérise par un large écart entre l'offre et la demande et par l'insuffisance des investissements publics, continue en outre d'être soumis à des restrictions (zonage, planification et permis de construire).

22. La demande d'électricité augmente parallèlement à la croissance de la population et à l'expansion de la consommation domestique et industrielle. Toutefois, il y a encore plus de 130 villages en Cisjordanie qui n'ont pas l'électricité ou ne l'ont que quelques heures par jour. Vingt-neuf pour cent seulement de la population de la Cisjordanie et de Gaza sont reliés à un réseau d'égouts, et les eaux usées continuent de se déverser dans des fosses d'aisance, ce qui risque de polluer les nappes phréatiques qui sont la principale ressource en eau. En 1995, les services compétents de l'Autorité palestinienne ont pris en charge la coordination des activités de gestion de l'eau et des déchets, mais comme ces secteurs n'avaient pas vraiment fait l'objet d'aménagements jusqu'alors, il reste beaucoup à faire. La planification à long terme a commencé, certaines stations d'épuration sont modernisées mais la remise en état de l'ensemble du système sera longue. Par ailleurs, l'insuffisance des installations d'évacuation des déchets solides ou l'irrégularité des services de ramassage dans de nombreuses zones aggrave le problème.

23. Plus de 40 % des routes nécessitent des réfections d'urgence, et il faut repenser l'ensemble du réseau pour faciliter la croissance, le développement et l'expansion du commerce. Pour pouvoir exploiter tout le potentiel commercial et touristique, il faut des aéroports et des ports qui soient pleinement opérationnels. Les télécommunications s'améliorent, mais il y a encore à faire. Actuellement, il y a un téléphone pour 46 personnes, contre un pour 15 personnes en Jordanie, ce qui ralentit le développement des entreprises commerciales. L'Autorité palestinienne prévoit de porter à 250 000 d'ici l'an 2000 le nombre de lignes téléphoniques, qui est actuellement de 90 000.

E. Renforcement des institutions

24. Trois ans après le transfert des responsabilités à l'Autorité palestinienne, le renforcement des institutions a beaucoup progressé dans l'administration publique aux niveaux tant central que local. L'aide des donateurs a été largement axée sur l'appui au démarrage de la prise de responsabilités par les Palestiniens, les dépenses d'équipement et les dépenses renouvelables. Ceci est allé de pair avec le renforcement des institutions, l'aide au développement par le biais d'une assistance technique fournie aux ministères et aux services publics et sociaux. Il reste qu'il faut continuer d'aider l'Autorité palestinienne à assumer ses responsabilités au niveau central et à faciliter l'élargissement des activités aux niveaux local et non gouvernemental. Le maintien de la participation de la communauté internationale au processus de développement exige de veiller à l'obligation redditionnelle et à la transparence des opérations des ministères, des conseils et des organisations.

25. On se soucie par ailleurs de plus en plus du renforcement du système juridique, de la création des institutions nécessaires à l'administration de la justice et à la protection des droits de l'homme ainsi que de la mise en place d'un cadre réglementaire dans les secteurs tant public que privé. Il faut aussi en priorité encourager l'investissement privé et renforcer la confiance des donateurs en rendant les textes législatifs plus favorables à l'investissement privé, en particulier dans les domaines suivants : enregistrement foncier, propriété immobilière, planification et zonage. Il convient par ailleurs de mettre au point les règlements applicables au secteur public (fiscalité, législation bancaire, droit du travail, droits des travailleurs et protection de l'environnement).

F. Secteur privé

26. L'expansion et la promotion du secteur privé sont essentielles à la réalisation d'un emploi structurel à long terme, mais les investissements sont actuellement freinés par la crainte des pertes économiques qui pourraient résulter des bouclages et partant du manque d'accès aux marchés et aux matériaux. Par ailleurs, il faut mettre en place un cadre juridique et réglementaire global favorable à l'investissement privé. Il faut enfin continuer à aider le secteur bancaire pour s'assurer de l'offre et de la fiabilité des services financiers nécessaires aux investissements et à l'expansion des entreprises.

27. La construction de logements absorbe quelque 85 % du total des investissements du secteur privé. L'agriculture est aussi une activité économique importante qui génère environ le tiers du produit intérieur brut (PIB) et le quart des exportations totales, essentiellement assurées par les petites exploitations familiales. Toutefois, le secteur n'a pas pu exploiter pleinement son potentiel économique en raison surtout du bouclage des frontières, du manque d'accès aux marchés, de la menace d'une diminution constante de l'accès aux ressources en eau et de la dépendance à l'égard des engrais chimiques et des pesticides qui sont en outre mal utilisées. Il est nécessaire aussi de développer la culture pluviale et la polyculture ainsi que de renforcer le soutien institutionnel par l'octroi de facilités de crédit, une législation uniforme et la création de centres de recherche expérimentale sur les techniques culturelles de pointe et les nouvelles méthodes.

28. L'Autorité palestinienne a également signalé que le secteur du tourisme était aussi un domaine dont le développement serait générateur de revenus et qui, à l'approche du nouveau millénaire, devrait attirer un énorme afflux de visiteurs dans la région. Il est vrai que de gros efforts sont faits surtout à Bethléem, mais il n'en demeure pas moins que le secteur a besoin d'infrastructures supplémentaires et de meilleurs services pour pouvoir exploiter les possibilités qui s'offrent et contrer les effets des bouclages.

V. ASSISTANCE AU PEUPLE PALESTINIEN : PROGRAMMES EN COURS, BESOINS NON SATISFAITS ET PROPOSITIONS D'AIDE SUPPLÉMENTAIRE

29. Après consultations avec les programmes et organismes du système des Nations Unies actifs dans la région (voir la liste qui figure à l'annexe au présent rapport), le Coordonnateur spécial a fait le point de la situation

concernant l'assistance que les organismes et programmes des Nations Unies ont apporté au peuple palestinien des territoires occupés pendant la période considérée et il a analysé les besoins non satisfaits ainsi que les propositions spécifiques visant à y répondre efficacement.

Département des services d'appui et de gestion pour le développement

30. Le Département est actif en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis 1995, date à laquelle ont été élaborés cinq descriptifs de projet constituant un programme global d'assistance à l'Autorité palestinienne dans le domaine des finances publiques et des investissements. En février 1997, l'un de ces projets qui porte sur le renforcement des capacités d'audit à bénéficié, au titre du Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD, d'un financement initial pour l'exécution d'un volet d'un programme triennal sur la gestion des affaires publiques et l'administration publique. Le Département fournit un appui technique au projet en qualité d'organisme associé. Des propositions spécifiques de projets ont été également formulées sur l'amélioration des méthodes d'évaluation de l'état des finances publiques; l'établissement d'un système d'audit interne comme puissant élément de contrôle de la gestion; et l'amélioration de l'administration fiscale.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

31. La CESAO s'est attachée à soutenir les secteurs économique et social des territoires occupés et à suivre leur développement en leur fournissant des services consultatifs et une assistance technique et en élaborant des rapports, des analyses et des descriptifs de projets sur le redressement de l'économie palestinienne. La mission de consultation envoyée auprès du Bureau central palestinien de statistique et du Bureau des ressources naturelles a également établi un rapport en 1996. La CESAO prévoit également d'établir un descriptif de projet sur la mise en valeur du secteur agricole et la prestation de services consultatifs dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de l'environnement, de l'industrie, du commerce international, de la population et du développement social, des statistiques et des ressources en eau. Elle organise également des stages et séminaires de formation en coopération avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations régionales et nationales arabes compétentes.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

32. La FAO a commencé à apporter une assistance au peuple palestinien en 1986. En 1993 et 1994, des missions conjointes FAO/CESAO se sont rendues en Cisjordanie et dans la bande de Gaza afin d'évaluer la situation dans le secteur agricole et de déterminer les besoins en vue d'en assurer la mise en valeur et le développement. En juin 1996, la FAO a accru son soutien au Ministère de l'agriculture dans le cadre d'un projet visant à le doter des capacités institutionnelles, administratives et techniques d'analyse et de planification des politiques. En mars 1997, une mission du programme de coopération FAO/Banque mondiale s'est rendue dans la région pour déterminer les principaux éléments à prendre en compte dans le projet de mise en valeur du secteur agricole et élaborer un descriptif de projet détaillé. Les éléments du futur projet sont conformes au rapport d'une mission que la Banque mondiale a

effectuée en novembre 1996 et renferment notamment des propositions relatives à la gestion des ressources naturelles et à la construction de routes d'accès rurales, à la création de débouchés, à la fourniture de services d'appui au secteur agricole et au renforcement des capacités institutionnelles. La FAO prévoit pour 1997 et 1998 d'exécuter des projets de remise en état de points d'eau, de canaux d'irrigation et de puits et d'initiation à la pêche à l'espadon à l'intention des pêcheurs de Gaza à Chypre.

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

33. Le bureau de liaison d'Habitat a été créé en mai 1996 et un expert associé détaché par le Gouvernement italien a été mis à sa disposition. Le projet de deux ans relatif à l'appui au bureau de liaison d'Habitat a démarré par la suite. Depuis juin 1996, Habitat travaille à l'élaboration d'un descriptif de projet sur les activités préalables à la formulation d'une stratégie nationale en matière de logement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ce projet vise à aider le Ministère du logement à élaborer et à formuler une politique globale en matière de logement et une stratégie de mise en oeuvre de cette politique. Un autre rapport contenant des données préliminaires sur le programme Villes écologiquement viables à Gaza a été élaboré en décembre 1996 et une mission d'évaluation préliminaire a été prévue pour juin 1997.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

34. L'AIEA a élaboré un projet de formation à l'application des sciences et des techniques nucléaires dans les secteurs pertinents, qui vise à améliorer et à renforcer les compétences en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En dépit des difficultés d'exécution de ce projet du fait des possibilités limitées d'assistance technique dans le domaine spécialisé qui relève du mandat de l'Agence, un accord, conclu avec le Centre international de physique théorique de Trieste (Italie), permettra d'assurer une formation et de fournir des services d'experts et un équipement de base à l'Université de Bethléem au titre de certaines activités approuvées par l'Agence. En outre, l'AIEA a reçu une demande de projet spécifique à examiner au titre de son programme de coopération technique de 1997-1998, dont l'objectif est de mettre en place à l'Université de Bethléem un laboratoire d'étude des effets des rayonnements sur les capteurs de fibres optiques et de renforcer la formation et la recherche dans ce domaine.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

35. L'OACI a formulé trois projets d'assistance technique à l'Autorité de l'Aviation civile palestinienne et identifié les besoins ci-après pour 1997 : élaboration d'un code de l'aviation civile et d'une réglementation connexe; achat d'équipements terrestres pour un aéroport; aide à la prise d'une décision au sujet de la construction d'un hélicoptère à Jéricho. La proposition de l'Agence relative à l'élaboration d'un plan-cadre pour l'aviation civile a été incorporée dans le programme d'investissement public de l'Autorité palestinienne pour 1997.

Fonds international de développement agricole (FIDA)

36. Le FIDA a conçu et financé le programme de secours et de développement en cours d'exécution dans la bande de Gaza et à Jéricho, sous la responsabilité

d'une organisation non gouvernementale, l'American Near East refugee Aid (ANERA). Des organisations non gouvernementales locales et internationales ont servi de partenaires aux nouveaux organismes publics dans l'exécution quotidienne des activités de programme, ce qui leur a été d'un bénéfice mutuel. Le programme visait à satisfaire les besoins immédiats des petits agriculteurs et pêcheurs, des femmes et des paysans sans terres dans les zones rurales de Jéricho et de la bande de Gaza. Le programme comprend des volets sur la conservation et l'amélioration de l'utilisation de l'eau d'irrigation, la remise en état des plantations d'agrumes et d'oliviers, la réparation et l'entretien des petits réseaux d'irrigation; le développement de la pêche et la promotion d'activités créatrices de revenus. Il permet également de financer l'appui institutionnel et la formation.

37. En outre, le FIDA a recensé des besoins non satisfaits dans les zones de Ramallah et de Naplouse, qui couvrent environ 146 villages, avec une population de 380 000 habitants. En accord avec l'Autorité palestinienne, la priorité sera donnée à la mise en valeur des terres, à la construction de routes dans les zones agricoles et à la remise en état des puits et des points d'eau. Une assistance sera fournie aux petits exploitants dans le cadre d'un projet de développement zonal, le projet de gestion participative des ressources naturelles, qui sera financé par un prêt du FIDA estimé à 10 millions de dollars.

Organisation internationale du Travail (OIT)

38. L'OIT et son Centre international de formation de Turin exécutent des projets de coopération technique dans les domaines ci-après : renforcement d'institutions et administration du travail; formation professionnelle et réinsertion; statistiques sociales et statistiques du travail; promotion de l'emploi; activités ouvrières; activités patronales; développement de la petite entreprise et mise en valeur des ressources humaines. Le budget total des activités lancées par l'OIT s'élève à 1,4 million de dollars depuis 1994.

39. Au cours des 12 derniers mois, l'OIT a apporté au Ministère du travail une assistance dans les domaines de l'inspection du travail, des services de l'emploi, des accidents du travail et des maladies professionnelles et de la formation professionnelle. Elle a fourni des services consultatifs techniques en matière de législation du travail. Le Programme palestinien en faveur de l'emploi, qui a été lancé au début de l'année 1997, a renforcé la capacité du Ministère du travail de concevoir des politiques et programmes en matière d'emploi et de débouchés ainsi que de prendre des mesures visant à créer des emplois durables et productifs. Le Bureau central palestinien de statistique a conçu avec l'aide de l'OIT un programme à long terme pour son Département des statistiques du travail et effectué trois séries d'enquêtes sur la main-d'oeuvre. L'OIT appuie l'action du Ministère des affaires sociales en faveur de la réinsertion socio-économique des groupes désavantagés. Un programme de réinsertion sociale et économique d'anciens détenus, exécuté par l'OIT, met l'accent sur la formation, les services consultatifs techniques et l'octroi de facilités de crédit en vue de la création de micro-entreprises.

40. Par ailleurs, les organisations de travailleurs et d'employeurs ont bénéficié d'une aide au renforcement de leurs capacités et plus précisément à

l'aménagement d'infrastructures, à la formation de personnel et à l'élaboration de politiques et programmes. L'OIT fournit actuellement une assistance technique au syndicat des entrepreneurs afin de renforcer la capacité de gestion de ses membres. Elle exécute aussi un programme de formation dans le pays et à l'étranger spécialement conçu pour les responsables de l'Autorité palestinienne ainsi que pour les représentants des associations de travailleurs et d'employeurs. Les principaux éléments d'un vaste programme de mise en valeur des ressources institutionnelles et humaines du secteur de l'administration publique palestinienne ont été définis. Le Ministère de l'enseignement supérieur s'appuie sur une autre initiative récemment lancée pour créer trois établissements supérieurs d'enseignement technique.

41. Dans le cadre des stratégies de l'OIT pour l'exercice biennal 1998-1999, le Programme d'assistance de l'Organisation continuera d'être axé sur la promotion des travailleurs et le dialogue entre les partenaires sociaux. Une haute priorité sera accordée à la formation et au renforcement des institutions dans les domaines des systèmes d'information sur les débouchés, de l'emploi et des politiques en matière de main-d'oeuvre ainsi que celui du développement du secteur privé. L'accent sera également placé sur l'élimination du travail des enfants, la promotion de la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, l'établissement de cadres juridiques et institutionnels pour offrir aux femmes et aux groupes désavantagés des possibilités d'emploi générateur de revenus et l'élaboration de projets nationaux de lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Des propositions spécifiques ont été incorporées dans le Programme des investissements publics palestinien y compris des projets en cours pour le développement du Ministère du travail, du Bureau central palestinien de statistique et du Centre national d'administration publique.

Organisation maritime internationale (OMI)

42. L'OMI a formulé deux propositions d'assistance technique à l'Autorité palestinienne qui prévoit, à titre prioritaire, la création d'une administration maritime autonome pour la Cisjordanie et la bande de Gaza. Depuis mars 1996, l'OMI exécute un projet régional pour la Méditerranée financé par le Programme LIFE (Fonds d'initiative local pour l'environnement urbain) de la Commission européenne. L'Autorité palestinienne figure parmi les 11 participants au projet sur le développement d'une capacité de contrôle portuaire dans la Méditerranée. En fonction de cette participation, l'Autorité palestinienne a reçu de plusieurs États de la Méditerranée un certain nombre d'offres d'assistance technique et de formation. En outre, l'OMI envisage d'envoyer une mission afin d'examiner un projet de programme d'assistance technique avec l'Autorité palestinienne et les donateurs représentés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Centre du commerce international (CCI)

43. En mai 1996, le CCI a mis en oeuvre un projet de coopération technique pour développer les exportations de certaines variétés de fleurs fraîches de haut rapport. Le projet qui porte sur le développement et la promotion de la floriculture de haut rapport vise à aider les coopératives agricoles, les producteurs et les entreprises de commercialisation à développer et à diversifier les produits non traditionnels de haut rapport et à placer leurs

exportations sur les marchés régionaux et internationaux. Le projet vise par ailleurs à accroître le rôle des femmes palestiniennes dans le développement économique en les faisant participer directement à la production agricole et au commerce d'exportation, et à créer des associations de commercialisation des produits d'exportation et des services de vulgarisation ainsi qu'à créer des emplois. Outre les trois projets d'assistance technique à l'exportation des produits agricoles, au commerce et à l'industrie, le CCI a récemment formulé deux autres idées de projet axées sur le renforcement du rôle de la femme dans le développement du commerce et la formation à la gestion des achats et des approvisionnements.

L'Union internationale des télécommunications (UIT)

44. À la suite des missions que l'UIT a envoyées sur le terrain en 1994 et 1995, un programme d'assistance technique à long terme a été formulé pour 1996-1997 et un plan d'action établi, axé sur différentes priorités sectorielles : détachement d'un expert de haut niveau; élaboration d'une étude sectorielle dans le domaine des télécommunications; établissement d'un descriptif de projet pour l'élaboration d'un plan-cadre à long terme pour les télécommunications, lancement d'un programme de formation en matière de télécommunications et octroi de bourses de perfectionnement dans le domaine technique.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

45. La CNUCED a effectué deux travaux de recherche en étroite consultation avec l'Autorité palestinienne : perspectives d'un développement durable de l'économie palestinienne – stratégies et politiques de reconstruction et de développement; investissement privé dans le territoire palestinien – récentes tendances et perspectives immédiates.

46. Une mission de programmation et de services consultatifs a été dépêchée en 1996 afin de donner des conseils aux institutions de l'Autorité palestinienne dans le domaine de la politique commerciale. Organisés dans le cadre du programme régional CNUCED/PNUD pour l'intégration commerciale des États arabes, deux ateliers se sont déroulés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza en mars 1997 sur l'émergence d'un système d'échanges internationaux et ses conséquences pour l'économie palestinienne. Des activités de suivi sont menées en étroite coopération avec l'Autorité palestinienne et les organismes compétents du système des Nations Unies. Des descriptifs de projet ont été établis dans les domaines ci-après : assistance en vue de l'application de mesures de rentabilité commerciale; assistance dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines; et expansion des échanges de biens et services entre la Cisjordanie et la bande de Gaza et la Jordanie, l'Égypte et d'autres partenaires commerciaux, dans le cadre d'une initiative de coopération sous-régionale. Les travaux préalables à l'exécution d'un projet qui sera financé par le PNUD et consacré au parc industriel et à la zone de traitement des produits d'exportation de Naplouse sont achevés.

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

47. L'action du PNUCID est multisectorielle; elle cherche à coordonner et à intégrer les politiques de contrôle des drogues dans le cadre plus large des politiques de développement de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. En 1995, en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne, le PNUCID a formulé le projet intitulé "Assistance multisectorielle à l'Autorité palestinienne pour le contrôle des drogues", qui prévoit la fourniture d'un appui technique pour établir le cadre institutionnel du contrôle des drogues, réduire l'offre illicite de stupéfiants en renforçant les capacités de détection, d'interdiction et de poursuite, ainsi que pour prévenir et réduire l'abus des drogues en ayant recours à de meilleures méthodes de sensibilisation, de traitement et de réadaptation. On insistera sur le renforcement des capacités par la formation.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

48. Le PNUD a entrepris un Programme d'assistance au peuple palestinien en 1980 et a fourni des ressources pour des projets de construction d'infrastructures, des systèmes de distribution d'eau, des systèmes d'assainissement, des écoles, des hôpitaux, des zones industrielles et une usine de transformation des agrumes. La mise en place d'infrastructures s'est accompagnée d'un vaste programme d'assistance technique et de renforcement des capacités.

49. En 1996, le PNUD a étendu son rôle de plaidoyer à la promotion de divers aspects du développement humain durable, tels que l'élimination de la pauvreté, les moyens de subsistance stables, le rôle des femmes dans le développement et la gestion de l'environnement. Le PNUD a également entrepris des activités de grande envergure pour améliorer l'administration publique de l'Autorité palestinienne aux niveaux local, municipal et central, en tirant pleinement partie du considérable savoir-faire local qui existe dans la région. En raison de la difficile situation économique qui sévit en Cisjordanie et à Gaza du fait des longues périodes de fermeture de la frontière, une première intervention du PNUD/Programme d'assistance a eu pour but de développer l'emploi; 26 000 emplois temporaires ont ainsi été créés grâce à l'exécution de six nouveaux projets générateurs d'emplois. Le PNUD a également commencé à formuler des programmes de grande envergure pour l'emploi, tels que le programme relatif à la remise en état de l'infrastructure pour les activités de Bethléem 2000 et d'autres programmes concernant le défrichement des terres, la remise en valeur des sources et l'approvisionnement en eau. Le programme de création d'emplois a également été appliqué pour la première fois en Cisjordanie.

50. Dans le cadre de son Programme de remise en état de l'infrastructure, le PNUD a continué d'apporter son concours à la fois pour le réaménagement de l'infrastructure matérielle et la création d'institutions. Des systèmes de distribution d'eau aux ménages ont été construits pour 20 villages de Cisjordanie; la remise en état des réseaux de distribution d'eau et la construction de réservoirs souterrains ont été menées à leur terme dans les villes d'Hébron et de Toulkarem. Dans la bande de Gaza, le PNUD a réaménagé et modernisé le système de distribution d'eau pour la ville de Khan Younis et terminé l'installation d'un système d'égout pour une zone adjacente au camp de réfugiés de Jabalia. Le PNUD a également apporté une assistance en matière de développement institutionnel à l'Office palestinien des eaux et aux services

municipaux des eaux. La remise en état de 17 écoles dans les zones rurales de Cisjordanie a également été achevée; une école et un complexe sportif ont été construits à Jéricho. Deux centres d'enseignement agricole ont été édifiés et le PNUD a également entrepris diverses constructions à l'hôpital Ittihad de Naplouse, à l'hôpital Beit Jala et à l'hôpital de Toulkarem. Par ailleurs, quatre immeubles d'habitation comprenant 256 appartements ont été construits pour les familles de membres de la police palestinienne. Au total, en 1996, le PNUD a apporté plus de 37 millions de dollars au titre de son Programme de remise en état de l'infrastructure.

51. Dans le cadre de l'appui au développement humain durable, un document, dont la rédaction a été achevée en avril 1997, a défini le profil du développement humain. Par ailleurs, le PNUD a lancé diverses initiatives axées sur les aspects et les causes profondes de la pauvreté, dont une cartographie de la pauvreté et l'établissement de principes directeurs. Le PNUD a également élargi son projet concernant la femme et le développement et accompli des progrès en vue de l'intégration dans le Centre national pour l'administration publique de l'Autorité palestinienne de deux activités clefs du secteur public. Quelque 1 500 fonctionnaires palestiniens ont participé à plus de 70 cours de formation organisés en liaison avec le Programme de formation dans le domaine de l'administration publique et 44 consultants palestiniens expatriés ont, dans le cadre du Programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire de nationaux expatriés (TOKTEN), entrepris des missions auprès de 28 institutions de l'Autorité palestinienne. Par ailleurs, un programme concernant la conduite des affaires publiques et l'appui à l'administration publique a été formulé par le PNUD/Programme d'assistance en 1996.

52. S'agissant du développement du secteur privé, le PNUD a concentré son action sur l'agriculture, avec la mise en place de plusieurs programmes de grande envergure portant sur l'analyse des politiques et la planification, l'appui institutionnel, la recherche et les activités connexes, la lutte contre la brucellose et l'aménagement ou la régénération des terres et des ressources en eau par des méthodes à forte intensité de main-d'oeuvre. Par ailleurs, le programme local de développement rural appuyé par le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a été remanié en 1996. De plus, dans un autre domaine du secteur privé, le PNUD, en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), a lancé la phase initiale d'un programme d'appui au développement du tourisme, qui comprend entre autres activités l'initiative Bethléem 2000.

53. Le PNUD a étoffé son programme des Volontaires des Nations Unies en Cisjordanie et à Gaza, et mis en place une modalité nationale de Volontaires des Nations Unies. Les Volontaires réalisent actuellement un projet pour la jeunesse, qui a vocation de remettre en état sept centres de jeunes dans la bande de Gaza. Ils participent également à une campagne de lutte contre la brucellose qui doit se dérouler à la fois en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. La deuxième phase de l'initiative des Casques blancs a démarré en février 1997 afin de s'assurer le suivi du plan directeur pour la cité de Gaza. Ce projet comprend une formation à l'informatique des membres du personnel du Département de l'aménagement urbain. Trois experts sportifs sont arrivés en mars 1997 pour entraîner l'équipe nationale de football et mener à bien un programme de formation des entraîneurs, avec le concours du Ministère de la

jeunesse et des sports. Les Volontaires des Nations Unies prévoient notamment pour l'avenir un projet d'école pour les malentendants et envisagent de réaliser un projet axé sur la santé de la femme, en collaboration avec le Ministère de la santé.

54. En 1997, le PNUD/Programme d'assistance poursuit ses activités de programmation en vue principalement de renforcer les ressources humaines et les moyens institutionnels de ses partenaires palestiniens chargés des tâches d'exécution. Ses principales réalisations pour l'année sont la poursuite des programmes d'assistance technique pour le renforcement des capacités, par exemple le Programme concernant la conduite des affaires publiques et l'appui à l'administration publique, le Programme local de développement rural et le Programme de développement de l'agriculture. À titre de suivi du premier profil du développement humain, de nouvelles actions seront également entreprises concernant l'élimination de la pauvreté, le rôle des femmes dans le développement, les moyens de subsistance stables et le développement en participation sur une base communautaire. Le PNUD/Programme d'assistance continuera également à apporter son soutien à l'Autorité palestinienne par le biais du Comité directeur Bethléem 2000.

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ)

55. En coopération avec l'Autorité palestinienne, le PNUÉ a élaboré deux propositions de projet. Le projet concernant le droit de l'environnement a pour but d'aider l'Autorité palestinienne à développer ses ressources humaines en matière de droit, de politique et d'administration de l'environnement. Le projet relatif à l'économie de l'environnement porte essentiellement sur la formation à l'évaluation de l'impact sur l'environnement. Par ailleurs, le PNUÉ a pris des initiatives en vue de recommander la prise en compte de l'environnement dans les programmes de développement des autres institutions des Nations Unies.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

56. L'UNESCO réalise depuis 1974 un programme de coopération avec le peuple palestinien. En avril 1994, un comité de coordination mixte UNESCO/Palestine a élaboré un plan d'action qui s'est traduit par un Programme d'assistance au peuple palestinien comportant 27 projets dans les domaines de compétence de l'UNESCO. L'UNESCO/Programme d'assistance entend poursuivre l'amélioration de l'enseignement, de la formation et des matériels éducatifs afin d'accélérer le développement institutionnel et de renforcer les capacités des institutions palestiniennes.

57. Dans le secteur de l'éducation, la première étape de la création du Centre palestinien d'élaboration des programmes s'est achevée en octobre 1996 avec la préparation d'un plan quinquennal, et la deuxième étape a commencé aussitôt après. L'UNESCO a également entrepris la réalisation de ses "programmes d'appui scolaire et communautaire" en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et a accordé à des étudiants palestiniens des bourses pour des séjours d'études à l'étranger de courte et de longue durée. Elle a par ailleurs aidé les ministères de l'éducation et de l'enseignement supérieur et les institutions apparentées à

acquérir des manuels et matériels de formation, et elle a poursuivi le renforcement intensif des capacités de planification et d'élaboration des politiques dans le secteur de l'éducation. Dans le cadre du programme de coopération entre universitaires palestiniens et européens en matière d'éducation (PEACE), copatronné par l'UNESCO et l'Union européenne, une conférence internationale a eu lieu à Naplouse en novembre 1996 en vue d'apporter un appui aux universités palestiniennes. D'autres activités du même ordre sont notamment l'échange d'universitaires entre universités palestiniennes et européennes et des dons d'ouvrages et matériels scientifiques, sans parler des activités en cours réalisées dans le cadre du Programme UNITWIN/chaires UNESCO en archéologie et en langues étrangères.

58. À l'appui de l'initiative Bethléem 2000, un plan-cadre a été établi en vue de l'organisation d'activités à Bethléem pour célébrer l'avènement du siècle prochain. Diverses activités ont été réalisées dans ce contexte en 1996, notamment un atelier commun italo-palestinien sur le tourisme, une exposition de photographies touristiques et un concert pour la paix qui a eu lieu en Italie. Les autres activités de l'UNESCO dans le domaine des communications et de la culture comprennent la restauration des mosaïques du Palais de Hisham à Jéricho et la mise en route d'un projet de modernisation de l'Agence de presse palestinienne (Wafa).

59. Pour 1998-1999, l'UNESCO se propose de poursuivre les activités en cours dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture, de développer les bibliothèques publiques, de créer un parc archéologique à Jéricho, d'édifier un musée palestinien et d'établir des centres de la jeunesse et de la culture. Elle a ouvert un bureau de liaison à Ramallah, en Cisjordanie, en mai 1997.

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

60. Le FNUAP a fourni une assistance au peuple palestinien pour la première fois en 1986, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé. Cette assistance a été dispensée projet par projet jusqu'en 1996; cette année-là, le FNUAP a mis place son premier programme d'assistance au peuple palestinien (Programme d'assistance pour 1996/1999).

61. Le FNUAP/Programme d'assistance s'efforce de répondre aux besoins de base dans trois domaines essentiels. S'agissant de la santé en matière de reproduction, le programme a pour but de développer les moyens d'action du Département de la santé et de la promotion de la femme, et du Département des soins de santé primaires du Ministère de la santé, afin d'améliorer, de coordonner et de suivre la mise en oeuvre des politiques relatives à la santé de la femme. Il apporte également une assistance sous forme de services de santé en matière de reproduction à 100 centres de soins de santé primaires et à deux centres de soins de santé de la femme dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. De plus, après avoir créé avec succès un centre de soins de santé, d'assistance sociale, de conseils juridiques et d'éducation communautaire destinés aux femmes dans le camp de Bureij, situé dans la bande de Gaza, il a provisoirement donné son accord en janvier 1997 pour la construction d'un centre similaire dans le camp de Jabalia. Il a aussi approuvé récemment un projet communautaire concernant la santé en matière de reproduction qui doit être

réalisé à Jénin, dans le but de mieux faire connaître les questions de santé en matière de reproduction, y compris la planification familiale, parmi la population masculine et féminine de Jénin, ainsi que de renforcer les moyens d'intervention de 30 dispensaires gérés par des organisations non gouvernementales qui fournissent des services et des informations relatifs à la santé en matière de reproduction.

62. Pour ce qui est des stratégies se rapportant à la population et au développement, le FNUAP/Programme d'assistance aidera l'Autorité palestinienne à réaliser un recensement afin de recueillir, pour la planification du développement, des données fiables et actualisées sur la population et les habitations. Par ailleurs, il aide l'Autorité palestinienne à élaborer un projet de formation aux statistiques de la population et de l'état civil. Enfin, en matière de plaidoyer, il concentrera son action sur la sensibilisation des décideurs et des responsables de la planification aux questions liées aux distinctions fondées sur le sexe afin qu'elles soient prises en compte dans les plans de développement.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme

63. Le Haut Commissariat et le Centre ont signé en avril 1996 un accord de coopération technique avec l'Autorité palestinienne, qui prévoit la réalisation d'un programme complet de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Dans le cadre de ce programme, le Haut Commissariat et le Centre ont créé à Gaza, en novembre 1996, un bureau chargé de veiller à la mise en oeuvre des activités prévues dans le programme en coopération avec les homologues palestiniens.

64. L'un des principaux objectifs consiste à établir un cadre juridique qui satisfasse aux normes internationales en matière de droits de l'homme. Le système juridique palestinien, construit à partir de multiples influences et héritages, est complexe et ses composantes doivent être harmonisées en toute première priorité. On s'efforce actuellement de renforcer les moyens techniques des organisations et institutions palestiniennes compétentes et de mobiliser les services d'experts existants pour intégrer les normes internationales dans la nouvelle législation palestinienne. Dans le cadre de leurs activités dans ce domaine, le Haut Commissariat et le Centre ont directement aidé le Bureau des lois et des consultations juridiques du Ministère de la justice. Ils ont en particulier apporté leur concours pour la rédaction d'une nouvelle loi sur le système pénitentiaire et pour la formation du personnel du Bureau à la rédaction des textes juridiques. Les diverses organisations locales et centres universitaires bénéficient eux aussi d'un appui pour l'analyse des textes juridiques et le travail d'examen dans des domaines aussi cruciaux que le renforcement du droit. L'Autorité palestinienne reçoit également une aide pour l'élaboration d'un plan national d'action en faveur des droits de l'homme à Gaza et en Cisjordanie, qui devrait faciliter la coordination de la planification stratégique dans ce domaine. Par ailleurs, le Haut Commissariat et le Centre collaborent avec le Bureau du Conseiller pour les droits de l'homme attaché à la Présidence afin de lui apporter un soutien dans ses travaux de recherche et dans ses fonctions de conseiller en matière de politique sur les droits de l'homme.

65. De plus, le Haut Commissariat et le Centre prêtent leur appui à des institutions qui revêtent une importance cruciale pour l'application des lois et politiques relatives à la protection des droits de l'homme au niveau national et s'efforcent de mettre en place, au sein de la police palestinienne, des moyens de formation concernant les droits de l'homme, établissant un programme d'étude sur les droits de l'homme et un programme de formation à l'intention des instructeurs de la police spécialisés dans les droits de l'homme. Pour ce qui est des institutions pénales, ils s'efforcent avant tout d'apporter une aide en élaborant des lois relatives au régime pénitentiaire et au renforcement du pouvoir judiciaire. Ils fournissent également une assistance directe aux organisations non gouvernementales en matière de réforme législative et de droits de la femme, en vue de faciliter les travaux de recherche destinés à mettre en évidence les domaines dans lesquels il est nécessaire d'élaborer une législation pour promouvoir les droits de la femme et instaurer une égalité des chances. Le Haut Commissariat et le Centre soutiennent également les travaux de la Commission indépendante palestinienne des droits des citoyens.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

66. Le programme de l'UNICEF en faveur des femmes et enfants palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza a démarré en 1980 et a pris de l'ampleur en 1991. Le Programme de coopération de l'UNICEF comprend deux programmes d'appui et quatre programmes sectoriels. Le programme d'appui relatif au développement de la planification et des capacités des ministères et institutions palestiniens comporte l'élaboration d'une base de données relatives au secteur social, des études, des enquêtes, une formation du personnel et la publication de rapports; celui relatif aux actions de plaidoyer et à la communication vise essentiellement à promouvoir la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les objectifs du Sommet mondial pour les enfants et le Programme national d'action en faveur des enfants palestiniens.

67. Le programme sectoriel sur la santé et la nutrition porte surtout sur le développement des moyens d'action et la mobilisation communautaire, l'apport d'une assistance technique et de diverses fournitures, aux fins notamment du programme élargi de vaccination, de la lutte contre les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës dans le cadre du système de soins de santé primaires, de l'éducation sanitaire des adolescents et des femmes, de la poursuite de l'assistance fournie au Groupe de gestion des services de santé, du soutien apporté pour ce qui est questions relatives à la santé des femmes et de la promotion des politiques concernant les troubles dus aux carences en iode et l'allaitement maternel, ainsi que l'appui technique fourni au Ministère de la santé et aux organisations non gouvernementales pour la mise en place de moyens d'intervention en cas d'urgence.

68. Les programmes en matière d'éducation comprennent un soutien technique et un apport de fonds en faveur de l'enseignement primaire, par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation, sous la forme d'une formation des enseignants, de l'élaboration de programmes d'étude et de projets d'apprentissage actif et de promotion de la lecture. Le Ministère de l'éducation a reçu un appui pour développer ses moyens d'intervention, par le biais du programme éducatif sur la gestion du système d'information.

69. Dans le cadre du programme relatif au développement du jeune enfant et à l'amélioration de la fonction parentale, le Ministère des affaires sociales et les organisations non gouvernementales ont créé des zones de jeu sûres pour les enfants et réalisé des activités de développement psychosocial pour les enfants victimes de traumatismes. Les programmes relatifs aux jeunes et au développement communautaire portent essentiellement sur la mobilisation des jeunes, l'organisation de camps de loisirs pendant l'été et l'enseignement non traditionnel ainsi que sur la réalisation d'une initiative communautaire en faveur des enfants dans 15 collectivités de Cisjordanie et de la bande de Gaza.

70. L'UNICEF a concentré ses efforts sur l'amélioration des services de base, l'assistance à apporter aux couches les plus vulnérables de la société et la réduction des disparités entre les sexes et entre les régions. L'adoption par l'Autorité palestinienne du Programme national d'action en faveur des enfants, la création d'un Secrétariat de l'enfance au Ministère de la planification et de la coopération internationale ainsi qu'un certain nombre d'autres initiatives prises par l'Autorité palestinienne témoignent de sa volonté de "donner la priorité aux enfants" ainsi que le préconise l'UNICEF. En 1997, celui-ci élargira ses activités aux institutions locales et aux municipalités, et il lui faudra également développer sa coopération avec les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et régionales et les organisations féminines. Dans son programme de coopération pour 1998-2000, l'UNICEF s'efforcera de répondre à tous les besoins exposés plus haut en préconisant d'investir dans un système de services sociaux de base à l'appui du processus de paix.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

71. L'ONUDI a mis au point une stratégie d'assistance technique portant sur l'industrie, les petites et moyennes entreprises, le développement des ressources humaines et la technologie en vue de développer le secteur privé. Son programme, qui vient s'ajouter aux actions actuellement menées par des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des organisations non gouvernementales, a pour but d'apporter une assistance dans les domaines qui ne sont pas encore pris en compte dans les programmes d'appui en cours. Dans le prolongement d'un projet de développement intégré du secteur du bâtiment et des matériaux de construction, l'ONUDI a réalisé une série d'études générales et organisé un voyage d'étude ainsi qu'un certain nombre de séminaires sur l'évaluation sectorielle. Les activités de suivi comprennent notamment la création d'une Commission nationale palestinienne du bâtiment et des travaux publics. L'Organisation a également prêté son concours pour la création d'une organisation palestinienne de normalisation et a apporté une aide à titre préliminaire en vue du développement des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, elle a commencé à exécuter un projet destiné à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables et a organisé en Cisjordanie un séminaire de formation sur la préparation et l'évaluation des projets industriels.

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

72. Les activités de l'UNIFEM en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ont essentiellement porté sur le renforcement des institutions, les moyens de faciliter la diffusion de l'information et l'autonomisation économique des

femmes. La phase pilote de l'Initiative visant à une meilleure prise en compte des préoccupations des femmes est en cours d'exécution avec la création d'une base de données informatisées et l'organisation d'ateliers sur l'utilisation d'Internet comme moyen d'établir des liens entre les femmes palestiniennes et sur les programmes de crédit en faveur des femmes, ainsi que la publication du bulletin "Après Beijing". Un projet régional englobant la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'Égypte et le Yémen est en cours d'achèvement. L'UNIFEM s'efforce également de faire appliquer les principes énoncés dans la Campagne pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Par ailleurs, le projet de développement des entreprises est mis à exécution en collaboration avec le Ministère des affaires sociales. À la fin de 1996, 21 instructeurs de stage de formation commerciale et 20 chefs d'entreprise féminines à faible revenu avaient reçu une formation. La formation est un volet permanent du projet, dont l'un des objectifs est de dispenser des connaissances en matière de gestion à des femmes qui pourraient devenir chefs d'entreprise, en formant des instructeurs.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

73. Dans le cadre du programme de renforcement des capacités qu'il a entrepris en collaboration avec l'Autorité palestinienne et à l'aide du soutien logistique fourni par le PNUD, l'UNITAR a mené à bien des activités dans les domaines suivants : gestion financière et contrôle des comptes; programmes de développement de la gestion; et programmes de formation à la statistique. Au titre de l'aide dispensée, il a organisé des ateliers locaux et régionaux pour 85 fonctionnaires d'un certain nombre de ministères de l'Autorité palestinienne. De plus, l'Institut a rédigé, pour le Bureau central palestinien de statistique, un rapport détaillé en vue de la création d'un centre de formation à la statistique et de la mise en place de programmes apparentés, et il a détaché un consultant spécialisé dans le droit fiscal auprès du Ministère des finances de l'Autorité palestinienne. Il est en train d'élaborer pour 1998-1999 des programmes de développement des capacités qui porteront sur la formation à la gestion, la formation à la statistique ainsi que sur la formation au niveau local en vue du développement économique et social, et il réalise avec le PNUD un programme de formation à la gestion financière et à la vérification des comptes.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

74. Le nombre total de réfugiés pris en charge par l'UNRWA en Cisjordanie et dans la bande de Gaza atteint 1 270 333, dont 545 577 vivent dans 27 camps. L'UNRWA gère 385 installations dans la zone et emploie environ 8 750 personnes, dont plus de 98 % sont des Palestiniens recrutés localement. Les activités opérationnelles de l'Office sont par leur nature différentes de celles des autres organismes des Nations Unies qui, pour la plupart, travaillent par l'intermédiaire de l'Autorité palestinienne ou d'agents locaux d'exécution.

75. Dans le secteur de l'éducation, les 262 écoles d'enseignement élémentaire et secondaire (premier cycle) de l'UNRWA ont accueilli 188 588 élèves pendant l'année scolaire 1996/97, soit 13 282 de plus que l'année précédente. Malgré les progrès accomplis dans la construction d'écoles ou leur remise en état, un

grand nombre d'entre elles fonctionnent encore en deux équipes, occupent des locaux loués qui laissent à désirer ou sont surchargés. Faute de fonds, l'UNRWA n'est pas parvenu à relever le cycle d'enseignement élémentaire en Cisjordanie de 9 à 10 ans, comme le prévoient les réformes mises en place par le Ministère jordanien de l'éducation et le demande l'Autorité palestinienne. Les quatre centres de formation professionnelle et technique de l'Office ont dispensé un ensemble de programmes à 2 046 stagiaires. En plus des programmes habituels de formation en cours d'emploi, la faculté des sciences de l'éducation installée dans les centres de formation de Ramallah a dispensé à 600 stagiaires qui se destinent à l'enseignement une formation avant l'emploi ou en cours d'emploi, sanctionnée par un premier diplôme universitaire. En juillet 1996, le premier groupe d'étudiants de cette faculté avait reçu leur diplôme. Comme les étudiants de Gaza inscrits dans les centres de formation de Cisjordanie n'avaient pas obtenu l'autorisation de suivre les cours, la faculté en a organisé à Gaza. Des bourses ont été accordées à 413 étudiants sur la base du mérite afin qu'il poursuivent leurs études dans des universités de la région. En 1997, le budget de l'UNRWA prévu pour l'éducation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza s'élevait à 70 millions de dollars.

76. En 1997, le budget de l'UNRWA prévu pour la santé en Cisjordanie et dans la bande de Gaza s'élevait à 31 millions de dollars. L'Office gérait en 1996 51 centres de santé qui ont reçu 3,8 millions de visites de patients. Des services de rééducation ont été dispensés dans 12 dispensaires de physiothérapie. Dans la bande de Gaza, un tiers environ des naissances dans la population de réfugiés ont eu lieu dans des services de maternité de l'UNRWA. Les réfugiés ont pu recevoir des soins de santé secondaires grâce à un ensemble d'accords contractuels passés avec des hôpitaux non gouvernementaux ou privés et moyennant un remboursement partiel des frais de traitement, ou directement à l'hôpital de l'UNRWA à Kalkilya en Cisjordanie, qui compte 43 lits. Les services d'hygiène de l'environnement comprenaient l'évacuation des eaux usées, la gestion du réseau de drainage, l'approvisionnement en eau potable, les services de voirie ainsi que la destruction des insectes et des rongeurs. Les travaux se sont poursuivis à l'hôpital européen de Gaza qui compte 232 lits, afin de remédier à la grave pénurie de lits d'hôpital et de services médicaux adéquats dans la bande de Gaza. Une fois achevé, l'hôpital sera remis au Ministère de la santé de l'Autorité palestinienne. La création à Gaza d'un collège d'enseignement des soins infirmiers et des sciences de la santé apparentées contribuerait à doter cet hôpital d'un personnel qualifié.

77. Dans le secteur des services de secours et services sociaux, le programme spécial de l'UNRWA en faveur des plus démunis a fourni une aide matérielle et financière directe à 89 280 réfugiés qui répondaient aux conditions requises. Cette aide a été dispensée sous la forme de rations alimentaires et d'une autorisation de bénéficier des programmes de réfection des logements et de lutte contre la pauvreté ainsi que d'un projet d'apprentissage et d'acquisition de connaissances en Cisjordanie. L'UNRWA a financé 24 programmes destinés aux femmes, 15 centres de réinsertion communautaires et 27 centres de jeunesse, sans compter un centre de rééducation pour les malvoyants à Gaza. Les activités des centres communautaires portaient surtout sur la gestion communautaire et les activités lucratives. L'UNRWA a continué de gérer un programme spécial de loisirs parascolaires afin d'offrir à des écoliers de Gaza des activités parascolaires dirigées. Face aux difficultés provoquées par la fermeture

prolongée de la bande de Gaza en 1996, l'UNRWA a mis en place un programme d'urgence de création d'emplois qui a temporairement fourni un emploi à quelque 2 700 personnes. Le budget de l'Office prévu pour les services de secours et services sociaux en 1997 en Cisjordanie et dans la bande de Gaza s'établissait à 19 millions de dollars.

78. L'UNRWA a continué d'appliquer son Programme de mise en oeuvre de la paix, initiative en matière d'investissement lancée en 1993 en vue de concrétiser sur le plan local les résultats du processus de paix au Moyen-Orient. Avec ce programme, l'UNRWA s'est efforcé d'améliorer l'infrastructure, de créer des emplois et d'améliorer la situation socio-économique des réfugiés palestiniens dans les cinq zones d'opérations de l'Office. Il lui a permis d'augmenter ses dépenses et d'améliorer ainsi de façon spectaculaire la situation des réfugiés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza; en mai 1997, il avait reçu au total pour ce programme 179,5 millions de dollars de promesses de dons et de contributions.

79. L'Office a continué d'exécuter un programme de création de revenus destiné à créer des possibilités d'emploi et à lutter contre la pauvreté en mettant des crédits à la disposition de petites sociétés et de micro-entreprises par le biais de fonds renouvelables créés à l'aide des contributions au projet. Mis en place en 1991 pour remédier à la dégradation de la situation socio-économique et à la montée du chômage, le programme avait fourni à la fin de 1996 12,7 millions de dollars au total sous forme de prêts à des taux d'intérêt commerciaux à 4 327 entreprises, et la proportion des remboursements avoisinait les 100 %.

80. L'UNRWA a continué de coopérer avec l'Autorité palestinienne et à lui prêter assistance, et l'un et l'autre se sont efforcés d'harmoniser leur action afin d'unifier les programmes et les services et de faciliter la mise en place de structures efficaces et fonctionnant de façon autonome. En juillet 1996, l'UNRWA a achevé le déménagement des principaux services de son siège dans la bande de Gaza, conformément à la décision prise par le Secrétaire général et approuvée par l'Assemblée générale. Le travail de l'UNRWA en Cisjordanie et dans la bande de Gaza reste ralenti par l'insuffisance chronique des versements de contributions au budget ordinaire de l'Office depuis 1993. Ces insuffisances, conjuguées à l'application d'une série de mesures d'austérité destinées à réduire les déficits, ont empêché l'UNRWA de développer ses services au rythme auquel augmentait la population de réfugiés inscrits et ont entraîné une dégradation de la qualité des prestations fournies. Les opérations de l'Office se sont également trouvées gênées par les mesures de sécurité appliquées par les autorités israéliennes, qui imposent de sévères restrictions à la liberté de circulation des Palestiniens vivant sur place, y compris ceux qui font partie du personnel de l'UNRWA.

Bureau du Coordonnateur spécial dans les territoires occupés

81. En plus du soutien, indiqué plus haut, qu'il apporte aux mécanismes de coordination entre les donateurs et l'ONU, le Coordonnateur spécial continue de coordonner les programmes bilatéraux et multilatéraux de formation de la police palestinienne. Son objectif premier consiste à faciliter l'inscription de l'action internationale de formation dans la durée pour permettre à la police d'assumer sa propre formation spécialisée. Au cours de la période considérée,

une équipe mixte a établi un descriptif de projet détaillé en vue de la construction à Jéricho d'une école de police pour 400 étudiants, et en 1996 31 cours de formation ont été organisés en Cisjordanie et à Gaza. Le Bureau du Coordonnateur fournit des services d'appui aux donateurs; il facilite entre autres la tâche des missions de visite et des formateurs en organisant des séances d'information et contribue par ailleurs au contrôle, au suivi et à l'évaluation des cours. Les cours de formation répondent aux besoins identifiés par la police palestinienne et dont la communauté internationale a été informée par l'intermédiaire du Groupe de travail sectoriel sur la police du Comité de Coordination de l'aide, dont le secrétariat est assuré par le Bureau du Coordonnateur spécial.

82. En juin 1996, Il a été créé un groupe d'observation de la situation économique et sociale, qui a été chargé de fournir aux représentants des pays donateurs, aux institutions des Nations Unies et aux organismes de l'Autorité palestinienne des analyses de la situation économique et sociale en Cisjordanie et dans la bande de Gaza sous forme de rapports trimestriels. Un conseiller juridique a été nommé vers la fin de 1996 pour coordonner le développement du secteur du droit en établissant et diffusant des documents appropriés et en facilitant les consultations dans le cadre de ce secteur. Par ailleurs, un répertoire des organisations non gouvernementales établies dans la bande de Gaza et un répertoire des organisations non gouvernementales établies dans les pays donateurs et fournissant une assistance aux Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza ont été publiés au début de 1997 dans le but de donner des informations en arabe et en anglais à toutes les organisations non gouvernementales qui exercent une activité dans la bande de Gaza ainsi qu'à environ 180 organisations internationales établies dans les pays donateurs. Le but est de donner aux ONG palestiniennes locales un aperçu des organisations internationales non gouvernementales qui travaillent dans leur région afin de les aider à se mettre en relation avec elles et à trouver plus facilement des fonds. Un projet similaire est envisagé pour les organisations non gouvernementales de Cisjordanie.

Union postale universelle (UPU)

83. L'UPU a mis au point, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, un programme de coopération avec l'Autorité palestinienne en vue de renforcer les ressources humaines et moyens techniques du Ministère des postes et télécommunications. Dans le cadre de cette stratégie globale, l'UPU a exécuté un projet de formation des employés des postes et fourni du matériel postal à l'administration centrale du Ministère.

Programme alimentaire mondial (PAM)

84. Le Programme alimentaire mondial fournit une assistance à la population non réfugiée palestinienne de Cisjordanie et de la bande de Gaza depuis septembre 1991. À partir de 1994, le PAM a axé son action sur la bande de Gaza et s'est efforcé d'y réduire la pauvreté et d'y intervenir sur le plan social afin de soulager les cas de détresse les plus graves parmi la population non réfugiée. L'assistance du PAM s'étend actuellement à quelque 16 % de la population non réfugiée de Gaza, soit environ 50 000 personnes.

85. Au cours de la période considérée, le PAM a apporté un soutien à des personnes particulièrement démunies et a prêté son concours pour la réadaptation des victimes de conflits dans la bande de Gaza. Dans le cadre de ce programme, sa principale action a consisté à soutenir la mise en place, par le Ministère des affaires sociales, d'un filet de protection sociale, destiné à environ 50 000 personnes nécessiteuses considérées dans une situation particulièrement difficile, et dont plus de 65 % sont des femmes qui sont à la tête d'un ménage. Le PAM s'efforce de répondre aux besoins urgents de ces ménages en matière de sécurité alimentaire en leur apportant une aide précieuse non grevée par l'inflation. À partir de septembre 1996, le projet s'est assorti d'une assistance technique qui a permis de financer pendant un an la formation en cours d'emploi de 10 nouveaux travailleurs sociaux. Vingt autres femmes dont le ménage dispose de faibles revenus et qui ne figurent pas parmi les cas particulièrement nécessiteux aident bénévolement le personnel du projet à distribuer des vivres.

86. Le Programme alimentaire mondial apporte également son concours à des organisations locales qui exercent une activité dans les domaines de la santé et de la protection sociale. Il fournit aux organisations non gouvernementales une aide alimentaire qui vient s'ajouter à leur budget d'exploitation, ce qui leur permet de recruter et de garder le personnel nécessaire et les bénévoles. Il réalise également un projet de "formation en échange de vivres" destiné à un millier de jeunes dans les sept centres de formation et deux centres de réadaptation pour aveugles ou malvoyants gérés par le Ministère des affaires sociales. Il apporte également son concours à la réalisation d'un projet pilote destiné à quelque 500 ménages de petits pêcheurs et ouvriers agricoles en leur fournissant une aide alimentaire contre paiement en espèces équivalant à 30 % de la valeur marchande locale des denrées alimentaires fournies. Ce projet a pour but d'accroître la sécurité alimentaire des ménages en question et à créer un fonds pour l'achat de produits agricoles intermédiaires qui aura pour vocation de soutenir la pêche et les activités après récolte et de favoriser le développement communautaire.

Organisation mondiale de la santé (OMS)

87. L'OMS, qui dans un premier temps a apporté son appui au Ministère de la santé pendant la période de transfert des responsabilités à l'Autorité palestinienne, coopère maintenant avec le Ministère pour renforcer le système de santé palestinien. Pendant la période de fermeture totale en 1996, l'OMS a aidé le Ministère à mener à bien l'initiative MECACAR (Méditerranée, Caucase et républiques d'Asie centrale) d'éradication de la poliomyélite dans la région en lui fournissant dans les plus brefs délais 1,2 million de doses de vaccin antipoliomyélitique pour sa campagne de vaccination. De coûteux vaccins, indispensables pour la campagne qui devait être réalisée dans le cadre du programme élargi de vaccination (PEV), et le matériel nécessaire pour la chaîne du froid ont été achetés et fournis grâce à un don d'urgence qui aidera le Ministère à réaliser son programme de vaccination scolaire, à lutter contre l'hépatite B et à prévenir la propagation de maladies transmissibles telles que la grippe à méningocoques à certains groupes à haut risque. La surveillance dans le cadre du PEV a fait l'objet d'un réexamen, et des recommandations ont été formulées pour améliorer la qualité générale du programme.

88. Le renforcement du système de santé publique a également retenu l'attention. Le Laboratoire de santé publique de la bande de Gaza a été doté de la technologie nécessaire. Une mission de l'OMS a défini le cadre juridique à mettre en place pour assurer le fonctionnement d'un laboratoire central de santé publique envisagé en Cisjordanie et a également évalué jusqu'à quel point il était nécessaire de revoir la législation en vigueur relative à la santé publique. D'autres missions ont proposé des moyens de consolider les politiques du Ministère de la santé et de traiter les questions de santé importantes jusque-là négligées, évalué les politiques en matière de nutrition, proposé des solutions pour renforcer les moyens d'intervention du Ministère de la santé face au récent problème de la malnutrition et améliorer ceux dont il dispose pour chercher à résoudre les problèmes de nutrition liés à la transmission épidémiologique. L'OMS a également participé à un réexamen des grands problèmes de santé publique de concert avec le Ministère de la santé en vue d'élaborer une proposition de projet pour renforcer les moyens d'action du Ministère dans ce domaine. Il s'est agi notamment de faire le point des activités de santé maternelle et infantile et des programmes de lutte contre la tuberculose, le diabète et la brucellose. Une équipe de consultants a organisé en coopération avec l'Université Bir Zeit le premier cours de soins de santé primaires donnant lieu à diplôme, en vue d'améliorer la formation des personnels de santé et de familiariser les agents de santé avec les techniques modernes. Un consultant a été détaché à plein temps auprès du Département de la santé communautaire de l'Université Bir Zeit pour l'aider à établir le programme d'un cours de santé publique donnant lieu à diplôme.

89. L'OMS aide le Ministère de la santé à rationaliser le secteur pharmaceutique en procédant à une analyse de la situation dans ce secteur et en élaborant des politiques visant à améliorer la fourniture et la possibilité de se procurer des médicaments de grande qualité à un prix abordable, et à encourager l'utilisation rationnelle. Avec le PNUD, elle apporte également un soutien au Ministère de la santé et au Ministère de l'agriculture pour élaborer dans le détail le programme palestinien de lutte contre la brucellose. En outre, dans le but de mettre en place un cadre concerté pour le développement du secteur de la santé en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et de recenser les initiatives en matière d'investissement public, l'OMS procède, en coopération avec la Banque mondiale et le Ministère de la santé, à un examen sectoriel aux fins d'esquisser des stratégies de développement sur le moyen terme applicables au secteur de la santé. Cet examen aidera le Ministère de la santé à définir le plan national de santé, pour lequel l'OMS fournit également le concours d'un consultant à plein temps.

ANNEXE

Départements, programmes et organismes des Nations Unies
actifs dans les territoires occupés

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
Bureau du Coordonnateur spécial dans les territoires occupés
Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
Centre du commerce international CNUCED/GATT (CCI)
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
Département des services d'appui et de gestion pour le développement
Division de la prévention du crime et de la justice pénale
Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme/Centre pour les droits de l'homme
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Organisation internationale du Travail (OIT)
Organisation maritime internationale (OMI)
Organisation mondiale de la santé (OMS)

Programme alimentaire mondial (PAM)

Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ)

Union internationale des télécommunications (UIT)

Union postale universelle (UPU)

Volontaires des Nations Unies (VNU)
